

Comment voter ?

Il faut être inscrit sur les listes électorales

Aujourd'hui, les jeunes Français, dès qu'ils ont 18 ans, sont inscrits sur les listes électorales, sans avoir besoin de le demander. La mairie s'en occupe et les informe par courrier. Si vous n'êtes pas encore sur les listes électorales, si vous déménagez, vous pouvez vous inscrire :

- dans votre mairie
- par internet :

<https://www.servicepublic.fr/particuliers/vosdroits/R16396>

- en envoyant un courrier dans votre mairie avec les documents demandés (voir la liste sur le site internet service public)

Pour pouvoir voter , il faut s'inscrire sur les listes électorales de l'année d'avant.

Exemple : pour voter en 2017, il faut être inscrit avant le 31 décembre 2016.

A partir de 2020, il sera possible de s'inscrire 1 mois et demi avant la date de l'élection.



La carte électorale

Les personnes inscrites sur les listes électorales reçoivent leur carte par courrier. Elle est gratuite. Elle n'a pas de date de fin. De nouvelles cartes sont envoyées aux électeurs, tous les 3 à 5 ans. Si vous l'oubliez le jour de l'élection, vous pourrez quand même voter avec une pièce d'identité.

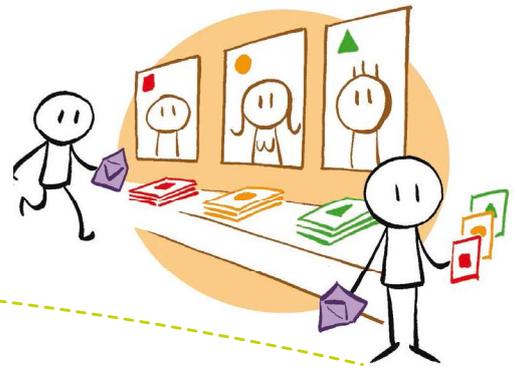
Où voter ?

Les électeurs doivent aller dans un bureau de vote. Ils sont souvent installés dans une mairie, une école... proche de chez vous. L'adresse est écrite sur votre carte électorale. Dans les villes, le lieu de vote peut être séparé en plusieurs bureaux, avec des numéros. Pour savoir dans quel bureau vous devez voter, regardez son numéro sur votre carte électorale.



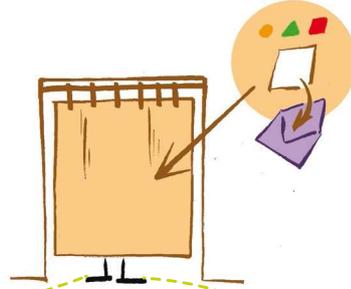
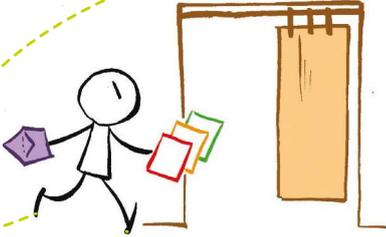
Comment voter ?

Quand vous entrez dans la salle de vote, vous devez aller dans le bureau avec votre numéro. Vous passez devant une table, avec des bulletins sur lesquels sont écrits les noms des candidats. Vous pouvez prendre plusieurs bulletins et une enveloppe.



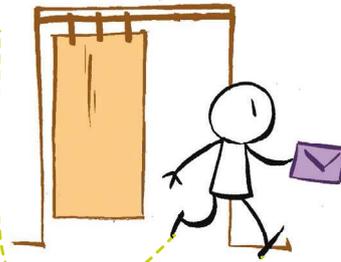
Le vote est secret.

L'électeur doit entrer dans un isoiloir.

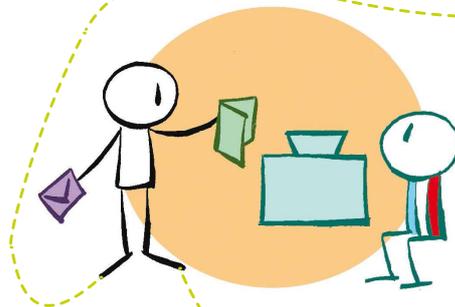


Là, caché derrière un rideau, il est libre de mettre dans l'enveloppe le bulletin avec le nom du candidat choisi. S'il veut voter blanc, il peut laisser l'enveloppe vide ou mettre un papier blanc.

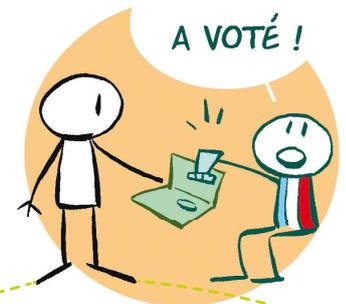
En sortant de l'isoloir, il faut aller vers l'urne, la boîte où vous glisserez votre bulletin de vote. Une personne vous accueille. Vous devez lui présenter un document d'identité (carte d'identité, permis de conduire...). Vous pouvez aussi donner votre carte d'électeur. La personne vérifie alors votre identité en disant votre nom à voix haute.



Ca y est, c'est le moment de glisser votre enveloppe dans l'urne !



La personne devant vous dit : « A voté ! »



Avant de partir, vous devez signer en face de votre nom. Si vous avez donné votre carte électorale, elle sera tamponnée avec la date de l'élection.

Vous n'êtes pas libre le jour du vote ?

Vous pouvez voter par procuration. Vous choisissez un mandataire, c'est-à-dire une personne en qui vous avez confiance. Elle doit habiter dans la même ville ou le même village que vous. Il faut ensuite remplir un document et le donner dans un commissariat ou une gendarmerie. Il faut penser à faire la demande à l'avance, pour que le mandataire reçoive les papiers pour voter à votre place.

